

## LE MOT DU MAIRE

*D'un recensement à l'autre...*

Tous les cinq ans, l'INSEE recense la population de notre commune. Le dernier recensement général ayant été effectué en 2006 une nouvelle enquête a donc été réalisée au début de cette année.

L'enquête de 2006 avait permis d'établir que notre commune comptait alors 1187 habitants, soit 73 de plus qu'en 1999.

Entre 2 recensements généraux, l'INSEE ajuste chaque année la population de la commune en observant divers éléments de variation objectifs : constructions nouvelles, nombre de contribuables, excédent des naissances sur les décès, enfants arrivant en âge de quitter le foyer, personnes parties en maisons de retraite, évolution du nombre de logements vacants....

Ainsi, cet organisme a pu établir que depuis 2006 notre commune avait enregistré une croissance régulière de sa population municipale pour s'établir à 1212 habitants (population légale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011). C'est dire que j'étais confiant sur le résultat du dernier recensement général. Or à ma grande surprise il s'avère que notre commune aurait perdu plus de 60 habitants, enregistrant ainsi un recul de 5% de sa population !

Cette situation pour le moins paradoxale a en partie plusieurs causes identifiées : refus catégorique de remplir la fiche de recensement, minoration du nombre de personnes vivant au foyer, personnes vivant en couple ne mentionnant pas le conjoint...

Ce recul très important de notre population officielle ne sera pas malheureusement sans conséquences importantes pour la commune et ses administrés. En effet la dotation de fonctionnement que nous verse l'État, pour la part calculée sur la population, reculera d'environ 6 000 € par an, ce qui correspond à 2,5% d'augmentation de nos taux fiscaux.

*Nos amis les chiens...*

Je retranscris *in extenso* le courriel envoyé par un habitant. Il est particulièrement révélateur de l'exaspération que peuvent susciter les chiens lorsque leurs maîtres ne respectent pas les règles de civilité et de vie en société.

« Monsieur le Maire,

Bonjour, je vous envoie ce mail car à ce jour j'ai un ras le bol des chiens errants. Tous les matins de 6 heures à 8 heures ainsi que le soir à partir de 17 heures le chien de Mme « » divague dans les rues de Lepuix.

Il fait aboyer les autres chiens, pisse sur nos barrières et vient crotter dans nos terrains... Que devons-nous faire ?? Allez-vous les contacter ou devons-nous appeler la fourrière ??? Merci de votre compréhension et de faire le nécessaire ».

**Daniel ROTH**

## FINANCES 2007-2010-2011

Entre 2007 et 2010, la progression des charges réelles de fonctionnement communales a été contenue à 1,9% en moyenne annuelle ce qui est un taux nettement inférieur à celui de l'indice des prix des dépenses communales hors charges financières (+ 3,5% en moyenne annuelle) ce qui représente tout de même une charge annuelle supplémentaire moyenne de 8 500 €.

Le fait que les dépenses réelles communales ont progressé nettement moins rapidement que cet indice est le résultat des efforts de gestion réalisés ces dernières années pour maîtriser et contenir dépenses communales.

L'accroissement de charges de 8 500€ par an a été compensé jusqu'en 2010 par les augmentations des dotations de l'État (*dotation globale de fonctionnement et dotation de solidarité rurale*) et par la progression des valeurs locatives (*variations physiques des bases - nouvelles constructions... - et revalorisations annuelles des valeurs locatives décidées par Loi de finances*).

En 2011, les charges nouvelles nettes consécutives à la progression de l'inflation (+ 4% prévus pour l'indice des prix des dépenses communales en raison notamment des hausses des tarifs des énergies) sont estimées à 16 000€. Elles ne pourront plus intégralement être compensées par l'augmentation des recettes nettes de fonctionnement en raison notamment du gel des dotations d'État décidé par le Parlement.

De plus, à partir de 2012 nous devrions enregistrer environ 1000€ de dépenses supplémentaires sur la redevance d'ordures ménagères (*mise en place obligatoire de la redevance incitative décidée par le Parlement*) et surtout à compenser les conséquences de la baisse de la population « officielle » d'environ 60 habitants qui devrait réduire notre dotation globale de fonctionnement d'environ 6 000 € par an - 2,5% du produit de la fiscalité communale ! - et les charges nouvelles - 15 000 à 20 000€ - de remboursement de l'emprunt contracté pour le financement des ateliers municipaux.

Ainsi, la commune devra se procurer environ 30 000 € de recettes nouvelles pérennes par une augmentation des taux fiscaux sur quatre ans de 0.82 point pour la taxe d'habitation et de 1,25 point pour la taxe sur le foncier bâti <sup>(1)</sup>. Pour éviter le risque d'être contraint de relever brusquement les taux de la fiscalité locale en 2014 ou 2015 il apparaît prudent et raisonnable de « lisser » cette augmentation par relèvement progressif des taux de 2011 à 2014.

Les conséquences pour les contribuables de ces efforts sont toutefois à relativiser. D'une part ces augmentations en pourcentages s'appliquent sur des taux du bloc communal (*commune et communauté de communes*) parmi les plus bas du département <sup>(2)</sup> et d'autre part 13% des ménages fiscaux - les plus modestes - tota-

lement exonérés d'impôts locaux ne sont pas pénalisés par les augmentations de taux, et certains autres bénéficient de réductions d'imposition. Par ailleurs, la Communauté de Communes de La Haute Savoureuse qui a « hérité » des taxes d'habitation et foncières antérieurement perçues par le Département dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle a prévu de ne pas augmenter les taux jusqu'en 2014 de sorte que la hausse globale de la fiscalité ménage du bloc communal restera relativement faible (+ 1,21% pour la taxe d'habitation en 2011).

La hausse des taux de 2,8% décidée par le conseil municipal en 2011 se traduira pour la taxe d'habitation par une augmentation de la contribution moyenne annuelle des contribuables imposés de 4,03 € (0,34€ / mois)<sup>(3)</sup> et pour la taxe sur le foncier bâti de 6,62 € (0,55€ / mois).

<sup>(1)</sup> ce qui revient à faire passer le taux de la taxe d'habitation de de 6,99% en 2010 à 7,81% en 2014 et la taxe sur le foncier bâti de 10,73% à 11,98%.

<sup>(2)</sup> taxe d'habitation 2010 : taux moyens nationaux 23,54%, taux moyens communaux départemental 21,86%, taux plafonds communaux à ne pas dépasser 58,85% à comparer à 6,99% taux 2010 appliqué à Lepuix.

<sup>(3)</sup> cotisation calculée sur la valeur locative moyenne après application de l'abattement général à la base et de l'abattement pour une ou deux personnes à charge.

### COMPTE-RENDU DES 3 CONSEILS MUNICIPAUX des 29 janvier, 11 mars et 29 avril 2011 :

♦ Le 29 janvier pour une séance où seuls deux points figuraient à l'ordre du jour : tous les membres en exercice, sauf un absent excusé, étaient présents autour de Monsieur le Maire, pour l'autoriser à signer deux conventions : la 1ère avec le Conseil Général pour rejoindre un groupement de commandes pour la fourniture de panneaux de signalisation routière et ainsi obtenir des prix plus attractifs pour ce type d'achats ; la seconde avec le SIAGEP (Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion d'Équipements Publics) pour entrer dans le dispositif de certificats d'économie d'énergie et ainsi bénéficier d'aides financières en cas de travaux en matière d'économie d'énergie.

♦ Le 11 mars, le Conseil Municipal au complet était présent autour du Maire Daniel ROTH.

17 délibérations ont été prises au cours de cette réunion qui était consacrée principalement aux chiffres avec l'examen des comptes administratifs et de certains budgets primitifs.

Durant cette réunion, les comptes administratifs 2010 de la Commune, du Service des Eaux ainsi que de la Forêt ont donc été examinés et approuvés. Le solde définitif du budget communal est de : +306.549,64 €, celui du budget eau est de : +38.171,70 € et celui du budget forêt est de

+37.791,22 €.

Le budget primitif 2011 du Service des Eaux a été approuvé. Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 54 045 € et celles d'investissement à 31 620 €. En marge de ce budget, les tarifs de l'eau pour 2011 ont été approuvés. Ils sont les suivants :

EAU PRIX HORS TAXE	0.681 €
REDEVANCE POUR POLLUTION	0.210 €
REDEVANCE PRELEVEMENT EAU	0.166 €
PRIX DE L'EAU TTC PAR M <sup>3</sup>	1.057 €

Le montant annuel d'abonnement au compteur est quant à lui fixé à 17,00 €.

Le budget primitif 2011 de la Forêt présenté par Monsieur le Maire a aussi été approuvé au cours de cette réunion. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 37 821 € et celles d'investissement à 3 840 €. Les services de l'ONF réaliseront pour 2.263,00 € HT de travaux d'entretien en forêt communale.

Plusieurs décisions ont été prises en rapport avec la Communauté de Communes La Haute-Savoireuse :

Tout d'abord, pour permettre à la CCHS d'exercer la compétence bibliothèque-médiathèque qui lui a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, les biens mobiliers et immobiliers de la bibliothèque de LEPUIX-GY lui sont mis à disposition.

Ensuite, le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des charges qui fixe à 22.083 € le montant dont la commune s'acquittera à la CCHS pour ce transfert de charges (il s'agit du coût de la bibliothèque selon le compte administratif 2009).

Enfin, le Conseil Municipal souhaite transférer trois nouvelles compétences à la CCHS :

\* L'aménagement de l'espace communautaire est complété de 2 alinéas :

- Réalisation d'études en vue d'améliorer l'offre de service de transport en commun sur le territoire communautaire,
- Réalisation aux arrêts de bus situés sur le territoire communautaire de quais P.M.R. destinés à faciliter l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite dans les véhicules de transport en commun.

\* Création ou aménagement et entretien de la voirie reconnue d'intérêt communautaire » est complété d'un nouvel alinéa :

La voie d'accès à la zone commerciale et artisanale de la Fonderie à LEPUIX débutant à l'intersection avec la rue de Belfort, d'une largeur de 5,5 m à 12,5 m d'une longueur de 51 m débouchant sur le parking de ladite zone comprenant un ouvrage d'art, dit pont de la Fonderie.

\* Il est décidé de compléter les statuts de la CCHS d'une nouvelle compétence optionnelle :

Soutien financier aux associations sportives re-

connues comme contribuant au rayonnement sportif de l'espace communautaire engagées dans des compétitions officielles.

\* Le Conseil Municipal a par ailleurs autorisé Mr le Maire à procéder à un échange de terrain (sans contrepartie financière) avec M. et Mme Jean-Luc CANDA : il s'agit de régulariser une situation née en 1980 au cours de travaux opérés par la commune, quartier du Mont-Jean : M. et Mme CANDA avaient alors consenti à céder du terrain à la commune pour permettre un élargissement de la voie au niveau de leur habitation. Si cette cession s'est matérialisée sur le terrain, les formalités administratives s'y rapportant n'ont jamais été réalisées, en particulier la mise à jour cadastrale. C'est maintenant chose faite.

\* Par ailleurs, la Commune décide d'acquérir à titre gratuit une parcelle cadastrée AM n° 279 rue de la Charrière parce qu'elle dessert un lotissement et qu'il semble logique qu'à terme elle intègre les voies communales.

\* Le dernier point à l'ordre du jour de cette réunion du 11 mars était de renouveler ou pas l'adhésion de la commune à la Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) ; préalablement aux discussions, Mr le Maire a souligné l'intérêt notamment pour l'attrait touristique de la commune d'adhérer à la Charte du PNRBV. Faire partie du PNRBV pour la commune lui attribue quelque part un label. Par ailleurs, le PNRBV est un soutien pour la Scierie Demouge. Le conseil municipal, a décidé à 10 voix pour, à 2 voix contre et à 2 abstentions de renouveler son adhésion au PNRBV.

.....

♦ Le conseil municipal s'est réuni plus récemment le 29 avril. Douze conseillères et conseillers municipaux étaient présents pour décider notamment des taux d'imposition sur la commune pour 2011. Une conseillère municipale avait donné pouvoir pour les différents votes.

\* Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de fixer en 2011 les taux d'imposition suivants : Taxe d'habitation : 7,19 %, Taxe foncière (bâti) : 11,03 %, Taxe foncière (non bâti) : 91,44 %.

\* Le Budget Communal présenté par le Maire a été approuvé. En Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes sont équilibrées à 712.867 €. En Section d'investissement : les dépenses et les recettes sont équilibrées à 459.013 €.

\* Des travaux d'enfouissement de lignes électriques sont à réaliser sur le Ballon d'Alsace dans le secteur du Plain de la Gentiane ; ils font partie du programme d'aménagement touristique du Ballon d'Alsace mené par le SMIBA. Toutefois, le SMIBA ne peut pas assurer lui-même directement ces travaux

car la compétence électrique appartient à la commune qui, elle, adhère au SIAGEP. Le Siagep mènera l'opération en contrepartie d'une participation de la commune à un fonds de concours dont le montant prévisionnel est fixé à 7.857,65 € HT. Le conseil municipal autorise le maire à faire réaliser ces travaux par le SIAGEP selon la procédure habituelle sachant que le SMIBA remboursera à la commune les frais s'y rapportant qu'elle aura réglés.

\* Lors de cette réunion, deux décisions ont dû être à nouveau prises par le conseil municipal pour parfaire le transfert de compétence bibliothèque - médiathèque :

il s'agissait d'autoriser la signature de deux conventions entre la commune et la CCHS :

- La 1<sup>ère</sup> convention détermine les modalités de mise à disposition du personnel communal qui travaillait à la bibliothèque communale devenue bibliothèque intercommunale et service de la CCHS.

- La 2<sup>ème</sup> convention fixe les modalités de remboursement par la CCHS à la commune des frais afférents à la bibliothèque encore réglés par la commune.

\* Il est décidé d'augmenter de 15 € le loyer d'un appartement T4 de l'ancienne cure qui est désormais loué avec un abri garage.

\* Le conseil municipal émet un avis favorable (à 11 voix pour, à 0 voix contre et à 2 abstentions) sur le projet de création de réseaux et d'ouvrages de production de neige de culture avec prise d'eau dans le lac d'Alfeld présenté par le SMIBA dans le cadre de l'aménagement touristique du Ballon d'Alsace.

\* Enfin, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet Natura 2000 présenté.

Monsieur le Maire a rappelé en préambule au conseil municipal qu'il doit émettre un avis sur le projet de révision du périmètre du site Natura 2000 « forêts et ruisseaux du piémont vosgien ».

Ce projet comporte les 3 points qui suivent et sur lesquels le Conseil Municipal :

- se prononce contre l'extension de la zone Natura 2000 telle qu'elle est présentée dans le projet : 13 voix contre, 0 voix pour et 0 abstention,

- se prononce contre l'inclusion de la directive oiseaux dans le site Natura 2000 telle qu'elle est présentée dans le projet : 13 voix contre, 0 voix pour et 0 abstention,

- se prononce contre le projet de redécoupage des limites actuelles du site Natura 2000 afin qu'elles correspondent aux limites cadastrales : 10 voix contre, 1 voix pour et 2 absentions.

**APPARTEMENT A LOUER :**

T 3 de 76 m<sup>2</sup> situé au dessus de l'école maternelle sera libre à compter du 1er juin 2011 pour un loyer de 340 € hors charge. Les personnes intéressées doivent s'adresser en Mairie.

---

---

**ASSOCIATION DE**  
**SAUVEGARDE DU CADRE DE VIE DE LA HAUTE SAVOIREUSE**

---

---

### **Ces herbicides qui nous empoisonnent**

Traiter chimiquement ses terrains, du particulier à l'agriculteur en passant par les collectivités ou les entreprises est une chose courante. L'eau du robinet, entre autre, est aujourd'hui contaminée à différentes échelles par les herbicides, particulièrement dangereux pour la santé et l'environnement.

La France, 1<sup>er</sup> pays européen consommateur de pesticides et 3<sup>ème</sup> mondial, a employé en 2009 80 000 tonnes de ces produits (140 000 tonnes au total pour l'Europe). Les herbicides sont utilisés comme produits phytosanitaires par des professionnels (agriculteurs, maraîchers, agents d'entretien des routes, des parcs et jardins, des voies ferrées) et par des particuliers, souvent à la main lourde par manque d'information sur les quantités à utiliser.

Qui ne connaît pas le Round-up concentré de glyphosate, substance active de l'herbicide ? Il existe en tout une quarantaine de molécules, parmi lesquelles l'atrazine et le diuron qui sont les plus courants. Ces substances de différentes familles chimiques sont employées pour leur capacité à pénétrer dans les organismes végétaux, à perturber leur fonctionnement et au final, à les détruire. Les herbicides conservent leurs effets largement au-delà du champ où ils ont été répandus et pour des périodes qui dépassent la durée d'existence des plantes adventices contre lesquelles ils ont été utilisés.

### **La toxicité des herbicides**

Ces molécules sont dangereuses et leurs effets sur les organismes vivants, y compris l'espèce humaine sont multiples : cancers, perturbations hormonales, baisse de la fertilité, difficultés d'ordre neurologique ou immunitaire. Chez certaines espèces de poissons, des déséquilibres des sexes dans les populations fragilisent la fécondité. Chez l'homme, on constate une diminution par deux du nombre de spermatozoïdes dans le sperme et même si ces substances ne sont pas seules en cause, elles y contribuent certainement. Par ailleurs, les effets cumulés (effet cocktail) ou amplifiés de différentes molécules inquiètent de plus en plus les biologistes.

### **Herbicides et OGM**

Monsanto, fabricant du Round-up, produit aussi des plantes OGM résistantes à cet herbicide ; on peut donc utiliser sans restriction ni diminution constatée des quantités du produit afin de détruire toutes les autres herbes « indésirables ».

Les agriculteurs, en présence de plusieurs dizaines de molécules lors de traitement des cultures, sembleraient plus exposés aux cancers de la vessie, du sang, aux troubles neuro-musculaires ou à la maladie de Parkinson. Un bras de fer (qui dure depuis plusieurs années) entre assurances, mutuelles, pouvoirs publics et agriculteurs est aujourd'hui en cours afin de faire reconnaître ces maladies comme maladies professionnelles.

### **Contamination des fruits et légumes**

Pour le consommateur, les doses d'exposition sont plus faibles, mais bien certaines : on assiste actuellement à un empoisonnement généralisé des organismes vivants. En France, 50% des fruits et légumes sont contaminés et 6,5% à un niveau supérieur aux normes. En Franche-Comté, les herbicides se retrouvent dans toutes les eaux superficielles et les cours d'eau sans exception. Par conséquent, les eaux dites potables (eau du robinet ET eau en bouteille) en contiennent toutes ou presque sous forme de traces (les doses sont exprimées en milliardième de gramme par litre). Pour éviter cette pollution, sur le bassin récepteur des eaux de Vittel et de Contrexéville, les compagnies des eaux ont dû négocier avec les agriculteurs concernés des conventions pour travailler en qualité biologique.

### **Des pratiques à modifier**

Ces substances hautement toxiques participent ainsi à l'empoisonnement global de la planète. La nécessité de reconstruire une agriculture moins productive mais plus rentable est donc évidente : que coûteront en effet les maladies associées aux pesticides, (rien que le mot rappelle les grandes pandémies du moyen-âge) la perte de la vie terrestre ou les perturbations climatiques liées à la consommation des énergies fossiles ?

Au champ comme au jardin, les pratiques de nos ancêtres sont à réapprendre et de nouvelles à envisager. C'est tout l'écosystème du sol qui doit être respecté, voire stimulé. C'est ce que propose l'agriculture biologique, harmonie entre besoins humains, respect de la vie et des climats.

Il est urgent que les collectivités locales (municipalités, communauté de communes, conseil général) et les entreprises modifient leurs techniques d'entretien pour être ainsi plus respectueuses de la biodiversité. D'autres solutions de désherbage, toutes aussi efficaces, existent : désherbage thermique au gaz, désherbage mécanique....des collectivités franc-comtoises et pays voisins les ont déjà mises en œuvre. (Voir encadré ci-dessous)

### **Comment en est-on arrivé là ?**

Au néolithique, voici quelques huit millénaires, l'agriculture s'est installée en Europe et en Franche-Comté. Certes, la culture associée à l'élevage a permis d'apporter à l'humanité une sécurité alimentaire, mais dans le même temps, elle a sédentarisé les sociétés humaines. Elle leur a surtout permis de changer radicalement leur conception du monde : la nourriture, don de la nature, est deve-

---

nue un bien matériel monnayable, particulièrement les céréales. Dès lors, développer sa production est devenu un objectif majeur : intimider les ravageurs, ainsi que la végétation concurrente a été un souci récurrent pour toutes les agricultures. Toutefois, le sol, son maintien et l'entretien de ses capacités nutritives constituaient le travail empirique et efficace des agricultures traditionnelles. Il a fallu attendre le 20<sup>ème</sup> siècle, avec l'irruption du pétrole dans les économies pour constater la ruine de ces équilibres. Mécanisation, engrais, insecticides et plus récemment herbicides sont aujourd'hui le lot quotidien des agricultures dites conventionnelles. D'où la situation alarmante actuelle.

## METHODES ALTERNATIVES

Certains pays ont pris conscience il y a bien longtemps des effets néfastes des herbicides. La France accuse un retard de 25 ans sur la Suisse qui a depuis 1986, interdit l'utilisation de ce produit sur les routes, les chemins, les places et leurs abords. Depuis 2001, elle a étendu cette interdiction aux propriétés privées (hors agriculture). Quant à Besançon, reconnue comme l'une des villes les plus vertes de France, elle a sensiblement diminué son utilisation d'herbicides. Depuis 30 ans, sont utilisés dans les massifs d'arbustes, des paillages à base d'écorce de résineux et broyats de bois d'élagage. Aujourd'hui les écorces de fèves de cacao ou des toiles biodégradables renforcent cette pratique qui, en plus d'empêcher les pousses des adventices, a

l'avantage de garder l'humidité du sol. Le désherbage thermique à flamme directe et infrarouge est une autre pratique alternative. La plantation aux pieds des arbres de plantes vivaces couvre-sol telles que des potentilles ou anémones se met en place actuellement. Du côté de la Bretagne, à la demande de l'association Eau & Rivières de Bretagne, les préfets de la région ont signé, début 2005, quatre arrêtés interdisant l'utilisation de tous pesticides à moins d'un mètre des fossés et des cours d'eau. 25 jardinerie de l'agglomération rennaise ont, quant à elles, signé la charte « jardiner au naturel, ça coule de source ! » et s'engagent à diminuer la vente de pesticides aux particuliers au profit de matériels et de techniques de jardinage plus naturels.

## Comment désherber au naturel ?

Pour les dallages, allées et cours :

- l'eau de cuisson des pommes de terre et des pâtes
- l'eau salée
- l'eau de javel diluée
- le désherbage thermique

### Pour le potager

le paillage (tonte de pelouse, paille, copeaux de bois, feuilles séchées...) il entrave le développement des « mauvaises herbes » et celles qui parviennent à pousser s'arrachent facilement. Il permet aussi de conserver l'humidité du sol.

Et la valeur sûre du désherbage écologique : l'arrachage manuel. :

## Le compostage, c'est facile !

Après avoir réalisé l'Agenda 21 communal, Sauvegarde du Cadre de Vie de la Haute Savoureuse a souhaité poursuivre son action en faveur de l'environnement par l'information et la sensibilisation du public en appuyant la campagne de compostage lancée par le Sertrid et la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse. Cette alternative permet de réduire de 30% le volume de ses déchets. Chaque habitant produit environ 350 kg d'ordures ménagères par an en moyenne, dont 100 à 120 kg de déchets biodégradables. Ces déchets, s'ils étaient compostés permettraient non seulement de réduire le poids de nos poubelles, mais également d'obtenir un produit fertilisant de bonne qualité.

### Comment ça marche ?

Nos déchets verts (tontes de gazon...) et organiques (épluchures, marc de café...) sont transformés par décomposition en humus grâce aux bactéries, aux insectes, aux vers de terre et champignons qui vivent dans le sol. L'idéal est d'installer son compost à même le sol pour faciliter les échanges et éviter l'accumulation d'eau dans un endroit ni trop sec ni trop humide. Les composteurs financés partiellement par le Sertrid et la CCHS fonctionnent très bien et donnent d'excellents résultats. Mélanger les couches de temps à autre pour éviter le tassement et l'asphyxie du compost.

### Que peut-on composter ?

Épluchures, restes de fruits et légumes, marcs et filtres à café, sachets de thé, coquilles d'œufs broyés, fleurs fanées, cendres, tailles de haies et branchages broyés, feuilles mortes, tontes de gazon. Les restes de viandes ou de produits animaux (fromage...) peuvent attirer une faune non désirée s'il ne sont pas bien recouverts. Vous réduirez ce problème avec un composteur en bac fermé.

A éviter, les trognons de choux, les épluchures d'agrumes, les papiers imprimés, les déchets de bois traités chimiquement. Si vous choisissez des litières d'animaux biodégradables, elles pourront être compostées.

### Et en habitations collectives...

La mise en place d'un composteur avec une signalétique claire sur ce qu'on peut y mettre et ce qui est à proscrire est possible. Le temps d'entretien ne serait guère plus long que celui passé actuellement à nettoyer les poubelles. Celles-ci seront logiquement moins sales puisque non souillées par des déchets organiques. Là où une sensibilisation ou une information ont été faites, on peut raisonnablement penser que ce système puisse fonctionner. Ce compost, qui pourrait être récupéré par les résidents éviterait l'achat de terreau utilisé pour les rempotages que nous trouvons dans les jardinerie et qui parfois est de qualité médiocre. Alors pourquoi ne pas tenter l'expérience ?

G. Groubatch – SCVHS

## LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le samedi 19 mars 2011, « Les amis de la bibliothèque » ont tenu leur assemblée générale.

La séance s'est ouverte par un bref rappel historique. Une bibliothèque associative existe à Lepuix depuis 1896. En 1961, elle s'affilie au réseau des Bibliothèques pour Tous. En 1985, elle devient association (loi 1901) : la **Bibliothèque de Lepuix-Gy**. La bibliothèque municipale est créée en 1996, à l'occasion de l'installation dans ses nouveaux locaux. Au 1er janvier 2011, elle passe à la compétence de la **Communauté de Communes La Haute Savoie**.

Après la présentation et l'approbation des rapports de l'année 2010 un débat s'engage sur l'avenir de l'association.

Depuis le transfert des compétences de la bibliothèque municipale à la Communauté de Communes, les personnes qui s'acquittent d'un droit de lecture ne sont plus membres de droit de l'association les **Amis de la Bibliothèque**. Les bénévoles s'interrogent. Quel va être son rôle au sein de la Bibliothèque intercommunale ? Quelles seront ses ressources propres ? Monsieur Roth, maire et président de la Communauté de Communes, soutient l'existence de

l'association. Les membres présents, dont font partie les bénévoles, décident donc de poursuivre les actions de l'association, au niveau culturel.

Il a donc été procédé à l'élection du Conseil d'administration. Le CA sortant a été réélu.

Le bureau a immédiatement été constitué :

Présidente : Claudine Colin

Vice présidente : Nadia Charpentier Rudeau

Trésorière : Martine Demouge

Secrétaire : Catherine Lacour

L'adhésion aux Amis de la Bibliothèque sera distincte du droit de lire. Elle se fera par le versement d'une cotisation annuelle de 2 € par personne.

L'association organisera donc pour 2011 des expositions (Photos parc des Ballons en lien avec le pôle thématique, Jardins et biodiversité à l'automne, la généalogie)

Elle vous proposera aussi des sorties : cet été : Montbéliard, en automne: Guebwiller et le Florival.

Si vous avez d'autres idées vous pouvez nous le faire savoir. Les dates seront définies plus tard. Le transport se fait par co-voiturage.

Nous espérons que vous adhérerez à l'association et surtout à ses activités.

## LES PETITS MÔTIEUX ONT FÊTÉ LE CARNAVAL

L'association « En Route les Petits Môtieux » a organisé son traditionnel Carnaval samedi 12 mars à Lepuix-Gy. Une cinquantaine d'enfants se sont retrouvés déguisés pour défiler dans les rues du village. Ils ont regagné ensuite la salle Jeanne d'Arc pour un goûter festif organisé par l'association avec le soutien des parents qui ont fourni des beignets. L'association a remis un sachet de friandises à chaque enfant des écoles, distribué le lundi 14 mars dans les différentes classes.

Préalablement les enfants des écoles, aidés de leurs institutrices et instituteurs, avaient confectionné des masques sur le thème du loup. Un jury dont faisait partie Mme Pascale Delgrange artiste-peintre de Lepuix, a sélectionné un masque par classe et son créateur s'est vu récompenser par un livre offert par l'association. Après cette journée, les masques ont été exposés dans la bibliothèque municipale pour quelques semaines.

Ce carnaval 2011 a été très réussi du fait de la forte participation des enfants du village et ERPM remercie tous les parents et le corps enseignant pour leur soutien.



**CLASSE DE NEIGE DU 09 AU 11 MARS 2011**  
**CENTRE JPA DE LA JUMENTERIE BALLON D'ALSACE**

Au début du mois de mars, tous les enfants de l'école élémentaire ont participé à un séjour qui restera longtemps dans leur mémoire. En effet, à l'initiative de leurs instituteurs et avec l'aide de quelques parents volontaires, ils ont pu pratiquer le ski de fond, la randonnée, découvrir la faune et la flore, etc... Tout ceci grâce à la contribution de l'ERPM (les Petits Môtieux) et de la commune.

Voici ce qu'ils en ont retenu, avec leurs mots :



*En route pour l'aventure !*

Le mercredi 9 mars, nous sommes arrivés à l'école à 8h30 et nous avons chargé nos bagages et le matériel de ski de fond dans une camionnette. On a dit au revoir à nos parents et quand le camion est arrivé, nous sommes montés au centre JPA de la Jumenterie. C'était marrant parce qu'au fond du minibus, ça a secoué pendant toute la montée du Ballon d'Alsace. Surtout dans les virages!



*C'est parti pour une semaine avec les copains*

Nous avons fait du ski de fond le mercredi après-midi, jeudi toute la journée et vendredi après-midi. Nous avons été séparés en deux groupes de niveau. Nous avons chaussé sur les pistes au départ des Démineurs pour effectuer des exercices d'entraînement avec les moniteurs ESF.

C'était super!



En arrivant, deux animateurs nous ont montré nos chambres. Après, le maître nous a dit de nous installer et on nous a montré comment faire nos lits. Ensuite, nous avons sorti toutes nos affaires sur les lits pour faire l'inventaire, puis nous avons pris une bonne douche.



*Chacun devait faire son lit !*



*Les enfants sont attentifs aux explications du guide*

Dans la matinée du vendredi, on est monté au sommet du Ballon d'Alsace en minibus pour redescendre au centre en passant par l'ancienne piste de ski de la Jumenterie en raquettes. On a vu des empreintes d'animaux (renard, chevreuil, lièvre...). On a même trouvé un igloo de survie. Ce fut une belle randonnée!



Nous étions très bien nourris. Au petit déjeuner, il y avait toujours la même chose: céréales, pain, beurre, confiture, jus d'orange et chocolat.

On mangeait avec d'autres classes de l'Aisne. A midi: entrées, plats de résistance et desserts. Il y avait beaucoup de brouhaha. D'ailleurs un soir, un animateur a déclaré qu'il fallait qu'on parle moins fort. Dès qu'il a eu fini de parler, le brouhaha est revenu. « Bien essayé, Johann! » Bien sûr, il y avait des tâches ménagères à effectuer: aller chercher du pain, de l'eau, débarrasser la table et la laver à tour de rôle.

Mercredi soir, première veillée.



*Les enfants sont captivés*

Il y avait une tente plantée au milieu de la salle et illuminée par une guirlande, avec une dame à l'intérieur qui aimait bien les légumes. Elle nous a raconté un conte sur les potirons et jouait dans des ocarinas de toutes les tailles. C'était beau !

Jeudi soir, un groupe a écouté un conte vosgien et l'autre a joué au « Loup Garrou ». On a bien aimé avoir peur!



Vendredi, après un passage au magasin de souvenirs et un dernier goûter au centre, il a fallu remonter dans le minibus pour redescendre à l'école où nos parents nous attendaient. On se souviendra longtemps de ce super séjour!

*Textes écrits par la classe de CE2/CM1/CM2 de Patrick Colin*



### LE COLLÈGE VAL DE ROSEMONT VA FÊTER SES 40 ANS CETTE ANNÉE.

Une exposition sera présentée au public le matin du samedi 25 juin 2011.

Afin de pouvoir enrichir l'exposition, nous voudrions pouvoir rassembler des photographies de classe ou du collège.

N'hésitez pas à nous en faire parvenir vos documents en venant au collège et en vous adressant au secrétariat.

Collège Val de Rosemont  
Rue du Colonel WEBER  
90 200 GIROMAGNY  
Tel : 03 84 29 33 04



## LA VIE DU CLUB

### Des changements dans la composition du bureau.

Lors du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 24 février, les membres devaient se prononcer sur le remplacement du poste de vice-président tenu jusqu'à ce jour par Madame Marcelle MARCHAND, démissionnaire pour raisons personnelles. Monsieur Michel PETIZON se propose pour occuper cette fonction; son ancien poste de secrétaire étant désormais occupé par Monsieur Gérard ILTIS. Après délibération, ces modifications sont acceptées à l'unanimité. Nous ne doutons pas que ces nouveaux élus œuvreront consciencieusement à leurs fonctions pour maintenir et développer la dynamique de notre club.



### Journée friture.

Le 24 mars dernier en fin de matinée, pas moins de deux bus s'avèrent nécessaires pour embarquer la centaine de personnes désireuses de partager le traditionnel repas friture organisé par le club. Direction le Chalet de la Petite Niçoise à Chavannes les Grands. Le temps splendide et le repas ont grandement contribué à faire de cet après-midi un moment très apprécié de tous.

*Après avoir fait honneur à la friture, il y avait encore un peu de place pour le dessert.*



### Préparation des prochaines vacances en Corse

Judi 7 avril une réunion d'information avait lieu pour les participants aux vacances organisées par le club, du 30 mai au 6 juin à Borgo pas loin de Bastia. 32 personnes partageront cette semaine de détente. Nous vous en relaterons les détails dans notre prochaine chronique.

### Au calendrier

Le 12 mai, se tiendra l'assemblée générale et notre journée portes ouvertes le 28 mai. Venez nombreux soutenir notre association par votre présence.

René HALLER, notre agent technique bien connu dans le village, est en retraite depuis le début de l'année. René a en effet eu une vie professionnelle bien remplie, il a commencé à travailler très jeune dès l'âge de 14 ans dans la ferme de ses parents à Giromagny puis il a enchaîné les emplois de bûcheron et ouvrier agricole jusqu'à son embauche à la commune le 1er janvier 1987.

Très polyvalent, il a participé à la vie communale durant près de 24 ans.

Par ailleurs, il convient de souligner que durant de nombreux hivers (aussi bien le dimanche que les jours de Noël) il a assuré seul et efficacement le déneigement des rues du village.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite à René.

## DEMI-JOURNEE PECHE A LA TRUITE A L'ETANG DES BELLES-FILLES

L'AAPPMA de Lepuix a organisé samedi 2 avril 2011, comme chaque année, une activité pêche gratuite à l'étang des Belles-Filles pour les enfants de Lepuix de moins de 16 ans.

Les enfants avaient rendez-vous place de l'église, puis ils furent acheminés à l'étang et pris en charge tout l'après-midi par les bénévoles de l'association.



Cette demi-journée a été une réussite totale, 12 enfants ont participé et chacun a pu repartir avec 4 magnifiques truites farios qu'ils ont pêché eux-mêmes.

Ces truites, entièrement élevées à la pisciculture B. Démeusy gérée par l'AAPPMA, avaient été alevinées le matin par les responsables de la société de pêche. Le magnifique soleil et la douceur printanière, exceptionnels à cette période de l'année à l'étang des Belles-Filles, ont contribué à la réussite de cette pêche et les enfants ont tous été enchantés et fiers de leurs prises.



Les enfants ont pu aussi constater que cet étang, à défaut de belles filles, abritait un nombre impressionnant de crapauds, ces batraciens étant en pleine période de reproduction ce jour là.

L'association Groupement Etang des Belles-Filles de Lepuix, qui gère cet étang, rappelle que les cartes de pêche pour cet étang sont disponibles à l'épicerie Kuder de Lepuix, aux heures d'ouverture du magasin, et que des cartes à la journée ou à la quinzaine peuvent être prises dès le 17 Avril.

### Tarif :

- annuel adulte : 40 euros
- annuel jeunes - de 16 ans : 15 euros
- carte quinzaine : 20 euros
- carte journée : 8 euros



## CONSCRITS 2011 : UN BON CRU

Pendant le week-end de Pâques qui tombait cette année à la fin du mois d'avril, le temps fut très clémente avec les jeunes gens de Lepuix qui purent déambuler dans les rues du village sous un soleil souvent radieux.

Le traditionnel bal des conscrits s'est bien déroulé avec une bonne ambiance et beaucoup de monde.

Le petit groupe remercie les habitants du village pour leur accueil.

On reconnaît sur la photo de gauche à droite : Anne-Sophie Démeusy, Benoit Stalder, Mathieu Le Canu, Jean-Marc Tessier, Alexandre Pellegrini, Loïc Soehnen, Grégory Demougé, Julien Colin, Roland Tournier (accroupi)



Rappel des manifestations à venir :

MAI

Di 22 : Marche amicale (Ski Club Haute Savoureuse)  
SA 28 : Portes Ouvertes (Club de l'Amitié)

JUIN

SA 4 : Braderie du Secours Catholique  
DI 5 : Portes Ouvertes à la scierie communale La Scierie Demouge  
DI 12 : Tournoi de Pétanque (Ski-Club, Tennis)  
VE 17 : Assemblée générale (FCGL)  
SA 18 : Tournoi de foot jeunes (FCGL)  
DI 19 : Fête de la musique (Lepuix-Gym)  
SA 25 : Fête des écoles (En Route Les Petits Môtieux)  
SA 25 : Tournoi sixte+Feu de la Saint Jean (FCGL)  
DI 26 : Journée truite - Étang des Belles Filles (A. A. P. P. M. A.)

JUILLET

SA 2 : Kermesse du village : vente de gâteaux  
DI 3 : Kermesse - Défilé de chars  
DI 17 : Portes Ouvertes à la scierie communale La Scierie Demouge

AOÛT

SA 27 : Montée de la Haute Planche (VTT et à pied) (Ski Club Haute Savoureuse)  
DI 28 : Reprise du championnat (FCGL)

SEPTEMBRE

SA 3 : Montée du Ballon (Ski Club et USG VTT)  
SA 3 : Fête du village - vente de gâteaux (Cliques)

DI 4 : Fête du village (Cliques)  
SA 10 : Braderie du Secours Catholique  
SA 10 : Combiné des Hauts Prés (Ski Club et USG VTT)  
SA 17 et DI 18 : Journées du Patrimoine - Portes ouvertes à la scierie communale (en nocturne le samedi) (La Scierie Demouge)



PROCHAINS PASSAGES DE LA DECHETTERIE MOBILE :

Lundi 6 juin et le jeudi 25 août 2011, de 12h à 19h, rue du moulin, derrière le cimetière.

\* Rappel pour le ramassage des Ordures Ménagères : lorsque le lundi est férié, la collecte des OM a lieu le samedi qui précède. En l'occurrence, n'oubliez pas vos poubelles

- le samedi 11 juin 2011 à partir de 3h.
- le samedi 13 août 2011 à partir de 3h.

INFO Travaux de point à temps

La commune ayant constaté que les travaux de point à temps effectués en 2010 n'étaient pas de bonne qualité, elle a demandé à l'entreprise de refaire ces travaux dans le cadre de sa garantie. Le point à temps permet de prolonger la durée de vie de la chaussée...

DES RESULTATS QUASI PARFAIT POUR LE FCGL.....

En effet, malgré une courte défaite de l'équipe des U17 face à Nord-Territoire ( 0-1 ), Dimanche 27 Mars 2011; toutes les équipes du club ont gagné ...

Dès samedi 26 Mars, les victoires pleuvaient :

En U11 : FC Giro-Lepuix 1 ( 7-1 ) Groupement Sud-Territoire 1  
FC Giro-Lepuix 2 ( 2-1 ) Groupement Sud-Territoire 4

En U13 : FC Giro-Lepuix 1 ( 8-0 ) Essert 2

En U15 : FC Giro-Lepuix 1 ( 4-2 ) Voujeaucourt 1

L'équipe FC Giro-Lepuix Senior A ( 2-1 ) Rioz/etuz/cussey A

Le dimanche 27 Mars :

l'équipe senior B ( 2-0 ) Froidefontaine 1

Les équipes jeunes et seniors se sont montrées à la hauteur de la mémoire de leur président charismatique, Gérard Clément décédé brutalement il y a 3 ans jour pour jour.... ( 27mars ).



Le président actuel souligne : *"J'espérais obtenir un sans faute pour sa mémoire néanmoins 6 victoires en 7 matchs, c'est pour moi un signe fort de la bonne santé sportive du FCGL et tiens à remercier tous les éducateurs et dirigeants du travail accompli..."*

Depuis la très belle victoire en championnat Futsal de nos U17, les équipes du FCGL affichent une forme resplendissante.

L'air de la montagne nous réussit puisque TOUTES les équipes jeunes s'entraînent au moins une fois par semaine à Lepuix !



## ASSEMBLEE GENERALE DE LA SCIERIE DEMOUGE

Le vendredi 8 avril 2011, l'association chargée de faire vivre la scierie communale tenait son assemblée générale, en présence d'une assistance bien fournie. Merci à tous les sympathisants pour leur soutien très important.

Le président Alain Grosjean a ouvert cette soirée en évoquant la mémoire de François Liebelin, membre de droit de "La scierie Demouge" et grand spécialiste de l'histoire locale. L'industrie des siècles derniers, les mines, les tissages et bien sûr les scieries, n'avaient aucun secret pour lui.

Ensuite, Alain Grosjean a évoqué les fondements de cette association : la dimension humaine, avec une équipe 100% bénévole et le rôle de transmission du savoir-faire du scieur sur haut-fer aux générations futures. Et de ce point de vue, les demandes sont toujours aussi nombreuses, et nous devons de satisfaire l'intérêt suscité auprès des différents publics : les scolaires (des classes de maternelles aux élèves ingénieurs), les groupes de randonneurs du dimanche, les visiteurs des portes ouvertes, etc...



Le Président a rappelé que c'est une chance d'avoir une scierie à Haut fer en état de fonctionnement. Cela passe par des entretiens réguliers sur toute l'année et des travaux de prévention.

Avant cette AG, un point a été fait avec la municipalité sur tous les travaux à engager. A cette occasion, Mr le maire a redit l'intérêt porté à la scierie par le conseil municipal, et qu'en conséquence, les petits entretiens seront à nouveau réalisés par les employés communaux et les investissements nécessaires seront réalisés. Cela permettra non seulement de préserver ce patrimoine, mais aussi d'accueillir le public en toute sécurité. Au besoin, les partenaires (Parcs des Ballons, Conseil général,



Communauté de Communes) seront sollicités pour obtenir des subventions.

Le trésorier, Anthony Viot, a ensuite détaillé le rapport financier qui présente un bénéfice par rapport à 2010, principalement dû aux recettes de buvette lors des portes ouvertes. Cela contribue non seulement à apporter de la vie sur ce site, mais aussi à participer à l'entretien des installations. Quelques investissements ont été réalisés par l'association pour améliorer l'accueil du public : achat de tonnelles, bâches, enrouleur électrique, et également des banderoles pour mieux annoncer les événements organisés.

Puis, Sylvain Petitjean a détaillé le rapport d'activité de l'année écoulée, qui fut encore très chargée avec environ 550 visiteurs, dont 50 scolaires. A noter que nous avons accueilli plus de 100 personnes à chacune des 4 portes ouvertes.

### Programme 2011

- Dimanche 05 juin 2011 : portes ouvertes de 14h à 18h
- Dimanche 17 juillet 2011 : portes ouvertes de 14h à 18h
- Samedi 17 septembre 2011 : Journées du patrimoine :  
La nocturne est reconduite de 19h à 22 h
- Dimanche 18 septembre 2011 : journée complète  
Journées du patrimoine : de 14h à 18h  
+ Journée "Ballons en balade" de 10h à 12h.

## Ateliers Municipaux

Pour la fin de l'année 2011, le bâtiment des ateliers municipaux sortira de terre à côté du parking rue de la charrière. Suite à un appel d'offre, c'est le cabinet d'architecture François SOLMON de Montbéliard qui assurera la maîtrise d'œuvre de cette construction. Ce bâtiment aura une surface au sol de 282 m<sup>2</sup>, comprenant un atelier de 40m<sup>2</sup>, un garage de 206m<sup>2</sup>, un espace vie de 36m<sup>2</sup> et à l'étage un magasin de 54m<sup>2</sup>, tout ceci pour un coût estimé à 201000 € HT.

